

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2015

---

DROIT HUMAIN À L'EAU POTABLE - (N° 2715)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD26

présenté par  
M. Lesage, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 2, après le mot :

« complémentaire »,

insérer le mot :

« reçoivent ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.